

Communiqué de presse du Service de prévention des accidents dans l'agriculture et de l'Union suisse des paysans du 6 décembre 2021

Le port de la ceinture a encore du potentiel !

Une [enquête](#) a permis d'examiner l'effet de la campagne « Déjà attaché ? », lancée en 2020, qui promeut le port de la ceinture de sécurité dans les véhicules agricoles. La campagne a connu une large portée, mais encore trop de tracteurs ne sont pas équipés de ceinture de sécurité. De plus, seules 5 % des personnes interrogées déclarent s'attacher systématiquement. Cette année encore, de nombreux accidents mortels auraient pu être évités grâce au port de la ceinture. La campagne « Déjà attaché ? » sera donc poursuivie en 2022 : un petit « clic » pour de grands effets !

« Déjà attaché ? » C'est avec cette question que la campagne lancée début 2020 a rappelé le port de la ceinture de sécurité aux conductrices et aux conducteurs de véhicules agricoles. Le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) était responsable de la campagne et l'Union suisse des paysans (USP) en assurait le patronage. Au bout d'un an et demi, les responsables ont mené une [enquête](#) en ligne sur la notoriété et l'effet de cette démarche. Sur les 2088 personnes interrogées, qui travaillent dans une exploitation, 74 % en ont déjà entendu parler ou ont lu un article à ce sujet. Les trois quarts d'entre eux ont pu en redonner le contenu ou les messages.

De nombreux véhicules sans ceinture de sécurité

L'ensemble des personnes interrogées utilisent un total de 9875 véhicules sur leurs exploitations. Parmi ces véhicules, 42 % étaient déjà équipés d'une ceinture de sécurité lors de l'achat et 11 % ont été équipés par la suite. Près de la moitié d'entre eux ne sont donc pas munis de ceinture de sécurité. En moyenne, trois à quatre véhicules agricoles sont utilisés par exploitation. Les réponses ont montré que seules 21 % des exploitations interrogées disposaient de ceintures de sécurité dans tous leurs véhicules. Dans 27 % des exploitations, au moins la moitié des véhicules sont équipés d'une ceinture, alors que 17 % des exploitations ont déclaré ne pas utiliser de véhicules nécessitant le port d'une ceinture. Parmi les exploitations qui ont pris part à l'enquête, 27 % ont elles-mêmes équipé au moins un véhicule. Dans 36 % des exploitations, l'équipement ultérieur de la ceinture de sécurité était obligatoire, car ce sont des exploitations formatrices. Les autres facteurs qui ont suscité un équipement ultérieur sont les terrains en pente (10 %), les employés (9 %) et les enfants qui conduisent ou qui accompagnent (6 %). En outre, 10 % des équipements de ceintures ont été effectués en raison d'un remplacement du siège du conducteur. Finalement, 3 % des personnes interrogées ont équipé leurs véhicules sur la base de la campagne « Déjà attaché ? »

La ceinture de sécurité peu portée

Seuls 5 % des conductrices et conducteurs de véhicules agricoles interrogés portent toujours la ceinture de sécurité lorsqu'ils sont au volant de leur véhicule. En outre, 17 % déclarent utiliser la ceinture la plupart du temps et 24 % la portent de temps en temps. Plus de la moitié des personnes interrogées, 55 % plus exactement, n'utilisent que rarement, voire pas du tout, la ceinture de sécurité. Les apprenti-e-s sont plus disciplinés à cet égard que les personnes ayant terminé leur formation professionnelle : 43 % portent la ceinture la plupart du temps. Si le port de la ceinture est de 43 % pendant la formation professionnelle, il n'est plus que de 18 à 25 % une fois la formation achevée.

Incitations possibles en faveur du port de la ceinture

Les deux principales motivations en faveur du port de la ceinture de sécurité, citées par 29 % des personnes interrogées, sont d'une part le fait de montrer l'exemple aux apprenti-e-s et aux collaborateurs et collaboratrices, et d'autre part, des systèmes de ceinture améliorés. Une personne sur cinq estime que rendre le port de la ceinture de sécurité obligatoire dans les machines agricoles serait la meilleure motivation. Un autre cinquième porterait davantage la ceinture de sécurité grâce à des avertissements sonores en cas de non-port.

Page 2 | 2

Poursuite de la campagne

L'enquête a montré qu'après deux ans, la campagne « Déjà attaché ? » est bien connue, mais qu'elle reste trop peu appliquée. C'est pourquoi le SPAA et l'USP poursuivent cette démarche en 2022. L'importance de boucler sa ceinture a été démontrée cette année encore dans de nombreux accidents dus à des chutes de véhicules : les personnes attachées s'en sont généralement sorties avec des blessures légères, voire sans blessures du tout. À l'inverse, les chutes de véhicules dans lesquelles les personnes n'étaient pas attachées ont souvent eu des conséquences graves, voire mortelles.

Pour en savoir plus :

Thomas Frey, SPAA, chef de projet, thomas.frey@bul.ch, tél. 062 739 50 90

*Peter Kopp, responsable Affaires sociales et prestataires de services USP, peter.kopp@agrisano.ch,
tél. 056 461 71 82 ou 079 846 53 48*

www.bul.ch / www.sbv-usp.ch